

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**Délibération n°20/2021

Nomenclature ACTE :
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	14	15 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Etaient présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Nicolas CHEVALLIER, Christian FOURNET, Aurélie GILBERT, André EMMENDOERFFER, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

Pouvoir : Emilie BERGONHE à Philippe PERCHE

Secrétaire de séance : Aurélie GILBERT

Date de la convocation :
24 mars 2021

MODIFICATION DES TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL

Date d'affichage :

Madame le Maire informe l'assemblée que les tarifs du camping municipal n'ont pas augmenté depuis 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

Au vu des aménagements réalisés cette année, elle propose d'augmenter les tarifs à compter du 1^{er} avril 2021, comme suit :

- Redevance par campeur (adultes) : 2,08 €
- Enfant de moins de 4 ans : gratuit
- Enfant de 4 à 10 ans : 1,50 €
- Redevance par emplacement : 1,35 €
- Redevance par visiteur : 1,50 €
- Redevance par automobile : 1,10 €
- Branchement électrique : 2,95 €
- Animaux : gratuit
- Garage mort du 01/06 au 31/08 : 2,00 €
- Garage mort du 01/09 au 31/05 : 1,20 €

Pour rappel, le règlement des garages morts s'effectue en début de mois.

TARIFS TAXE DE SEJOUR

- taxe de séjour : 0,22 €/jour

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 003-210301271-20210329-DEL2021120420-DE

- enfant de moins de 18 ans : gratuit

Le Conseil Municipal, décide, à 14 voix pour et 1 abstention, d'augmenter les tarifs du camping à compter du 1^{er} avril 2021.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Hérisson, le 8 avril 2021
Le Maire,

Stéphanie CUSIN-PANIT

